

Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Suffrages exprimés : 24

Mise en ligne le 1<sup>er</sup> juillet 2023

République Française

Délibération N° 2023-82  
Conseil Municipal du 29 Juin 2023

**DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2023**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :** J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGIER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - K. PERROIS - S. BROUILLET - W. BOURGEAU - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H. ROSARIO - S. RAYNAUD - C. RAFIN - J. MARTINEAU

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR :** K. GAI donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - M.A. CHEVALIER donne pouvoir à S. RAYNAUD - E. PILLARD-CLÉMENTEL donne pouvoir à H. ROSARIO - P. MAURY donne pouvoir à M. VILLEGIER

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS :** K. GAI - M.A. CHEVALIER - E. PILLARD-CLÉMENTEL - S. DELIMOGE - S. BUTET - P. MAURY

**CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT :** P. BERTON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** K. PERROIS

#### AVANCEMENT DE GRADES 2023 - CRÉATION D'EMPLOI

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;  
**VU** la loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi du 26 janvier 1984 article 34 relatifs à la création des emplois de la collectivité par l'organe délibérant de ladite collectivité ;  
**VU** la délibération du 31 Mai 2017 fixant à 100% le quota d'avancement de grades ;  
**VU** la délibération du 17 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion ;  
**VU** l'arrêté s'en suivant pris par le Maire en date du 30 décembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** la volonté municipale d'inscrire au tableau d'avancement de grades un agent promouvable au grade d'agent de maîtrise principal.

**CONSIDÉRANT** les dispositions préalables à la création des emplois par avancements de grade consistant en l'établissement du tableau annuel d'avancement de grade par arrêté du Maire et de sa publication par le Centre de Gestion de la Charente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR :**

- Décide au titre des avancements de grades pour l'année 2023 la création d'un emploi d'agent de maîtrise principal au 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;
- Modifiera en conséquence le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la ville exercice 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE